Atlantic Pilotage Authority

Administration de Pilotage de l'Atlantique

Administration de pilotage de l'Atlantique

Premier trimestre 2012

Rapport de gestion

31 mai 2012

EXAMEN DU TRAFIC

Zone de pilotage	Trafic réel au T1 2011	Trafic prévu au T1 2012	Trafic réel au T1 2012	Écart par rapport à 2011	Pourcentage d'écart par rapport à 2011	Écart par aux prévisions pour 2012	Pourcentage d'écart par rapport aux prévisions pour 2012
Halifax	735	685	625	-110	-15%	- 60	-9%
Saint John	364	356	320	-44	-12%	- 36	-10%
Canso	247	250	157	-90	-36%	- 93	-37%
Baie Placentia	251	240	274	23	9%	34	14%
Saint John's	103	103	59	-44	-43%	- 44	-43%
Autres zones à Terre-Neuve	91	82	65	-26	-29%	- 17	-21%
Autres zones au Cap-Breton	48	48	63	15	31%	15	31%
Autres zones de pilotage obligatoire	20	19	21	1	5%	2	11%
Zones de pilotage non obligatoire	118	103	101	-17	-14%	- 2	-2%
Total	1 977	1 886	1 685	-292	-15%	- 201	-11%

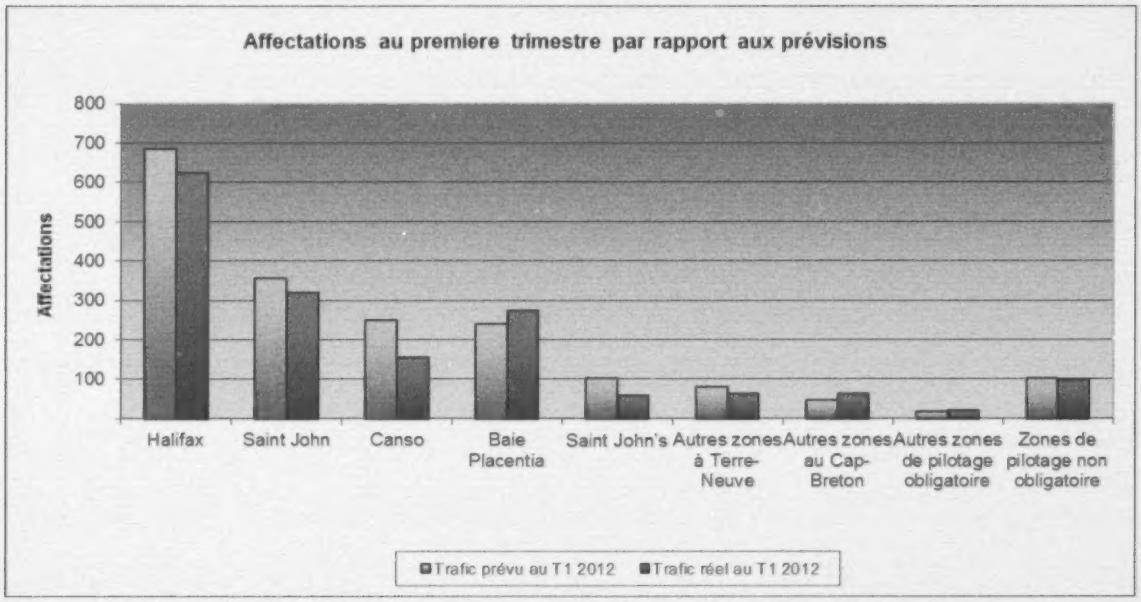

Globalement, les niveaux de trafic de l'Administration sont inférieurs aux prévisions pour le premier trimestre de 2012. Sur les quatre principaux ports, seul celui de la baie Placentia a fait mieux que prévu. C'est à Canso (N.-É.) que le recul a été le plus marqué, les affectations et les recettes ayant été inférieures de 37 % et de 43 % respectivement par rapport aux prévisions.

La baisse des activités à Canso s'explique par une forte diminution du trafic de pétroliers dans le port. La zone a un terminal de transbordement qui approvisionne les raffineries de la côte est des États-Unis. Comme il n'y a pas de nouvelles raffineries en construction et étant donné que la demande pour les produits du pétrole ralentit, le terminal de transbordement

dépend de plus en plus de quelques clients importants. L'automne dernier, un de ces clients, une raffinerie de la Pennsylvanie, a fermé, ce qui a considérablement réduit les expéditions à destination et en provenance de Canso. Les affectations et les recettes de pétroliers pour ce port ont diminué de plus de moitié par rapport au premier trimestre de 2011.

Le port d'Halifax (N.-É.) est aussi en deçà des prévisions en raison d'un net ralentissement des expéditions de conteneurs et d'une baisse de la demande pour les produits pétroliers. Les affectations de porte-conteneurs ont diminué de 21 % par rapport au premier trimestre de 2011, un ralentissement qui s'explique par le fait que certaines compagnies ne font plus escale à Halifax tandis que d'autres réduisent la fréquence de leur service. Le trafic des pétroliers, dont le recul est encore plus marqué, n'a représenté que 52 % des affectations enregistrées pour le même trimestre en 2011. L'augmentation du prix de l'essence, du diesel et du mazout, combinée à un hiver doux, a contribué au fléchissement du marché pour ces produits. Le regain d'activité enregistré avec les expéditions diverses et les cargaisons sèches a compensé un peu ce ralentissement, mais le port est demeuré en deçà des prévisions pour le trimestre, les affectations et les recettes ayant été inférieures de 9 % et 13 %, respectivement

À Saint John (N.-B.), les affectations et les recettes sont inférieures aux prévisions de 10 % et 16 %, respectivement. Les pétroliers ont rapporté 8 % de moins qu'il y a un an, mais la baisse du trafic et des recettes des méthaniers est encore plus dramatique. Les affectations de méthaniers ont diminué de plus de moitié par rapport à la même période l'an dernier et les recettes représentent à peine 40 % de celles du premier trimestre de 2011.

Le trafic à St. John's a été moins important que prévu, car les capitaines de navires de ravitaillement ont obtenu leur brevet de pilotage, ce qui leur permet de piloter leurs propres navires

EXAMEN COMPARATIF DONNÉES FINANCIÈRES ET STATISTIQUES **Pour le trimestre se terminant le 31 mars 2012**		
	2012	**2011**
DONNÉES FINANCIÈRES (en milliers de dollars)		
Total des produits	4 464 $	5 137 $
Charges d'exploitation		
Salaires, honoraires et avantages sociaux	2 917	2 940
Bateaux-pilotes	1 252	1 283
Autres	549	477
Total des charges d'exploitation	4 718	4 700
Gain net (perte)	(254) $	437 $
STATISTIQUES		
Affectations de pilotage	1 685	1 977
Shipping Incidents	0	0
Pourcentage d'affectations sans incident	100,00%	100,00%
Plaintes de clients enregistrées	8	11
Pourcentage d'affectations sans plaintes	99,53%	99,44%

L'Administration a pâti d'une baisse de trafic dans trois de ses principaux ports. On s'attendait à un recul en 2012 après les excellents résultats de 2011, mais pas à ce qu'il soit aussi marqué.

Pour le premier trimestre de 2012, les salaires, honoraires et avantages sociaux ont diminué par rapport à la même période en 2011. Cela tient à une réduction du nombre de pilotes en service partiellement atténuée par les augmentations salariales prévues dans la convention collective et le fait que des pilotes ont eu de l'avancement grâce au système de formation et touché des salaires plus élevés. Les coûts des bateaux-pilotes ont aussi diminué, certains fournisseurs à contrat se faisant payer un montant qui varie à chaque voyage, et la baisse du trafic dans ces ports va se traduire par un paiement moindre aux fournisseurs. Enfin, l'Administration a eu des frais juridiques et de consultation plus élevés, car elle a proposé plusieurs changements de ses règlements au premier trimestre et elle est en train de négocier

le renouvellement de trois conventions collectives..

La perte de trafic enregistrée avec les pétroliers à Canso et les porte-conteneurs à Halifax ne devrait pas s'inverser à court ou à moyen terme. L'Administration s'attend à ce que l'activité à St. John's reprenne plus tard cette année grâce à des contrats supplémentaires et reste stable à Saint John après un début d'année lent. Le trafic dans la baie Placentia va ralentir aux deuxième et troisième trimestres en raison des réparations effectuées sur l'équipement hauturier. L'année 2012 n'est pas très avancée mais en dépit de ce trimestre décevant, l'Administration s'attend à atteindre le seuil de rentabilité ou à dégager un léger bénéfice pour l'exercice, bénéfice qui sera toutefois très en deçà de celui prévu pour l'année.

L'Administration a adopté il y a quelques années une méthode structurée de traitement des plaintes à la suite de l'examen ministériel des questions de pilotage demeurées en suspens. Le mécanisme est conçu pour être le plus convivial possible, et l'Administration veut faire en sorte qu'une rétroinformation soit fournie sans délai au plaignant. Le motif de plainte le plus courant était l'affectation tardive. Dans certains cas, cela est dû à des facteurs que l'Administration ne contrôle pas comme les conditions météorologiques ou des retards imputables à la non-disponibilité des services portuaires tels que les remorqueurs.

Au cours du premier trimestre de 2012, l'Administration a reçu 8 plaintes sur un total de 1 685 affectations. Les 99,5 % restants des affectations n'ont fait l'objet d'aucune plainte de la part des clients. Pour la même période en 2011, il y a eu 11 plaintes sur un total de 1 977 affectations, soit 99,4 % sans plainte. Toutes les plaintes reçues sont incluses dans ces chiffres, y compris celles concernant des retards qui n'ont pas été causés par l'Administration.

Pendant le premier trimestre de 2012, l'Administration n'a eu aucun incident avec des navires. Il n'y en avait eu aucun pour la même période en 2011.

ANALYSE DES RISQUES

La baisse du trafic dans les principaux ports est le risque financier le plus important auquel l'Administration est confrontée. Elle doit composer actuellement avec un recul marqué à Halifax et Canso. Les structures de coûts dans ces ports ne sont pas faciles à ajuster. Étant donné la nature spécialisée du travail de pilote et la formation exigée pour le devenir, la réduction des effectifs d'un port n'est pas destinée à compenser des diminutions à court ou moyen terme. Une réduction peut avoir des conséquences importantes sur l'industrie, qui peuvent prendre la forme de retards et de perte de revenus une fois que le trafic reprend dans un port ou en période de pointe, quand il y a plus de mouvement que d'ordinaire dans un port. À Halifax et Saint John, l'Administration a aussi beaucoup investi dans de nouveaux navires qui seront lancés aux deuxième et troisième trimestres de 2012.

Des mesures préalables ont permis à l'Administration d'atténuer un important risque financier. La hausse du prix du carburant, qui a eu de sérieuses répercussions négatives sur le coût d'exploitation des bateaux-pilotes, a été compensée par l'augmentation des frais de carburant appliqués aux affectations à Halifax, à Saint John et à la baie Placentia, ainsi que

par l'instauration de frais de carburant à Canso.

De 2009 à 2011, l'Administration a affiché d'excellents résultats financiers qui compensent les pertes antérieures et lui assurent une saine position financière. Sa bonne santé financière va lui permettre d'absorber l'exercice 2012 plus faible que prévu.

Premier trimestre 2012

États financiers condensés non vérifiés provisoires et notes afférentes

Responsabilité de la direction concernant la communication de l'information financière

La direction est chargée de préparer et de présenter fidèlement ces états financiers trimestriels conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État et d'effectuer les contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. La direction est également chargée de s'assurer que les autres renseignements contenus dans ce rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de l'Administration à la date des états financiers trimestriels et pour les périodes qu'ils couvrent.

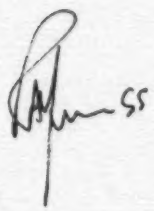

R.A. McGuinness
Chef de la direction

P. MacArthur, CMA
Chef des Affaires financières

Halifax, Canada
Le 31 mai 2012

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

État de la situation financière

Non vérifié

en milliers de dollars canadiens	31 mars 2012	31 décembre 2011
Actifs		
Courant		
Trésorerie	3 180 $	3 356 $
Clients	2 272	3 008
Charges payées d'avance	52	60
	5 504	6 424
Non courant		
Immobilisations incorporelles	205	216
Immobilisations corporelles et bateaux pilotes	8 767	8 447
	8 972	8 663
	14 476 $	15 087 $
Passifs		
Courant		
Fournisseurs et autres créditeurs	1 908 $	1 995 $
Emprunts bancaires	255	251
Indemnités de cessation d'emploi	62	297
	2 225	2 543
À long terme		
Emprunts bancaires	3 273	3 338
Indemnités de cessation d'emploi	1 371	1 345
	4 644	4 683
	6 869	7 226
Capitaux propres		
Résultats non distribués	7 607	7 861
	7 607	7 861
	14 476 $	15 087 $

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

État du résultat global

Non vérifié

en milliers de dollars canadiens	Trimestre terminé le 31 mars 2012	2011
Produits		
Droits de pilotage	**4 451 $**	5 124 $
Autres produits	**13**	12
	4 464	5 136
Charges		
Honoraires, salaires et avantages des pilotes	**2 225**	2 264
Frais d'exploitation des bateaux-pilotes	**1 047**	1 044
Salaires et avantages des équipages des bateaux-pilotes	**343**	315
Salaires et avantages du personnel	**349**	356
Amortissement	**195**	219
Transport et déplacements	**142**	141
Services professionnels et spéciaux	**165**	114
Services publics, fournitures et approvisionnements	**71**	89
Locations	**75**	68
Coûts financiers	**45**	48
Communications	**30**	30
Formation	**31**	4
	4 718	4 692
Bénéfice de l'exercice	**(254)**	444
Autres pertes globales		
Pertes actuarielles sur les indemnités de cessation d'emploi	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global	**(254) $**	444 $

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

État des variations des capitaux propres

Non vérifié

	Trimestre terminé le 31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011
Résultats non distribués à l'ouverture de l'exercice	**7 861 $**	6 353 $
Bénéfice de l'exercice	(254)	444
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global total	(254)	444
Résultats non distribués à la clôture de l'exercice	**7 607 $**	6 797 $

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

État des flux de trésorerie

Non vérifié

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 mars 2012	2011
Activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie - clients	**5 188 $**	4 912 $
Sorties de trésorerie aux salariés et pour les salariés	**(3 303)**	(3 094)
Sorties de trésorerie - fournisseurs	**(1 508)**	(879)
Autres produits reçus	**13**	12
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	**390**	951
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations incorporelles	**(1)**	-
Achats d'immobilisations corporelles et de bateaux-pilotes	**(503)**	(570)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(504)**	(570)
Activités de financement		
Remboursement d'emprunts bancaires	**(62)**	(58)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	**(62)**	(58)
(Diminution) Augmentation de la trésorerie	**(176)**	323
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**3 356**	3 678
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**3 180 $**	4 001 $
Informations supplémentaires		
Coûts financiers payés	**45 $**	48 $

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

Notes afférentes aux états financiers non vérifiés

31 mai 2012

(en milliers)

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET MÉTHODE DE PRÉSENTATION

L'Administration de pilotage de l'Atlantique (l'Administration) a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. L'Administration a pour principale adresse légale le 2000 Barrington Street, Halifax, Nouvelle-Écosse. Elle a pour objet d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace dans certaines eaux canadiennes désignées. La *Loi* prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables, raisonnables et suffisants pour que l'Administration puisse s'autofinancer. En vertu de la *Loi sur le pilotage*, l'Administration n'a droit à aucune somme par voie de crédit affecté par le Parlement pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations.

L'Administration est une société d'État qui figure à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Administration de pilotage de l'Atlantique est considérée comme une entreprise publique. À ce titre, elle prépare ses états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'émises par le Conseil des normes comptables (CNC).

Ces états financiers ont été préparés comme le prévoit la norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada, ces états financiers n'incluent pas toutes les divulgations exigées pour les états financiers annuels et ils doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels conformes aux PGCR canadiens de l'Administration pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. De l'avis de la direction, les états financiers reflètent tous les ajustements nécessaires pour faire une présentation fidèle des résultats pour la période intérimaire visée.

Les services de l'Administration ont toujours été plus en demande au deuxième et au troisième trimestres de l'année civile, et moins sollicités au premier et au quatrième trimestres. Cette tendance est essentiellement due au nombre élevé de paquebots de croisière qui visitent la région en été et en automne. L'Administration a, dans sa structure de coûts, des postes fixes importants qui ne fluctuent pas beaucoup avec la demande de pilotage à court terme.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Voici les principales conventions comptables :

a) Instruments financiers

Les clients, classés comme prêts et créances, et les fournisseurs et autres créditeurs, classés comme autres passifs financiers, sont évalués initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût après amortissement. En raison de leur nature à court terme, le coût après amortissement de ces instruments financiers correspond approximativement à la juste valeur.

Les emprunts bancaires sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués initialement à la juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts bancaires sont évalués au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'Administration n'est partie à aucun instrument financier dérivé ni à aucune couverture.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'Administration comprennent les logiciels acquis. Lorsque les logiciels ne font pas partie intégrante de la machine ou du matériel informatique auxquels ils se rapportent, ils sont comptabilisés séparément comme immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur relatifs à ces immobilisations. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative. L'estimation de la durée d'utilité ainsi que les méthodes d'amortissement sont examinées à la clôture de chaque exercice.

La durée d'utilité utilisée dans le calcul de l'amortissement des logiciels acquis et générés en interne varie de cinq à dix ans.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations qui ne sont pas utilisées sont soumises chaque année à un test de dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans le résultat global et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

c) Immobilisations corporelles et bateaux-pilotes

Les immobilisations corporelles et les bateaux-pilotes sont comptabilisés au

coût. Le coût des bateaux-pilotes en construction comprend les frais de conception et de gestion du projet, les frais juridiques, le coût des matériaux, le coût de la main-d'œuvre directe, ainsi que les intérêts sur les prêts attribuables à la construction. Les montants présentés au poste « bateaux-pilotes en construction » sont virés au compte des bateaux-pilotes approprié lorsque la construction est terminée, et ils commencent à être amortis. L'amortissement est calculé selon le mode d'amortissement linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimative des actifs, comme suit :

Coques et structures de bateaux-pilotes	25 ans
Équipement de bateaux-pilotes	10 ans
Générateurs de bateaux-pilotes	5 ans
Moteurs de bateaux-pilotes	5 ans
Inspections de bateaux-pilotes	4 ans
Mobilier et matériel	4 à 10 ans
Améliorations locatives	10 ans

Les immobilisations qui ne sont pas utilisées sont soumises chaque année à un test de dépréciation. Toute perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur et est comptabilisée dans le résultat global.

d) Indemnités de cessation d'emploi (appelées antérieurement indemnités de départ)

Les salariés ont droit à des indemnités de cessation d'emploi aux termes des conventions collectives et des contrats de travail, en fonction de leurs années de service et de leur salaire de fin de carrière. Le passif au titre de ces indemnités est estimé et est comptabilisé à mesure que celles-ci sont constituées.

Le coût et l'obligation au titre des indemnités sont déterminés actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui est fondée sur les hypothèses les plus probables de la direction quant au taux de roulement du personnel, à l'âge de la retraite, aux salaires et indemnités futurs et d'autres facteurs actuariels.

Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent et sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

e) Régime de retraite

Presque tous les salariés de l'Administration participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations définies établi par la loi, dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés et l'Administration cotisent tous les deux au Régime pour couvrir

le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la loi en vigueur, l'Administration n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations à l'égard des services rendus au cours de périodes antérieures ou de combler les déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel les salariés rendent les services et représentent l'obligation totale de l'Administration au titre du Régime de retraite.

f) Constatation des produits

Les produits des droits de pilotage sont comptabilisés au fur et à mesure que les services de pilotage sont rendus.

3. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers exige que la direction porte des jugements, qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur l'actif, le passif, les produits et les charges présentés. Les estimations et les hypothèses qui s'y rattachent reposent sur l'expérience antérieure et divers autres facteurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances, et servent à former des jugements sur la valeur comptable de l'actif et du passif qui ne sont pas faciles à obtenir d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision influe uniquement sur cette période, et dans les périodes futures si la révision touche à la fois la période en cours et les périodes futures.

Les jugements formés par la direction pour appliquer les IFRS qui ont une incidence importante sur les états financiers et les estimations qui posent un risque important d'ajustements significatifs au cours de l'exercice et de l'exercice suivant sont exposés ci-après.

a) Estimations comptables critiques

Les estimations comptables critiques sont les estimations et les hypothèses établies par la direction susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs de la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice. La direction a formulé les estimations comptables critiques ou estimations suivantes pour préparer les présents états financiers :

Indemnités de cessation d'emploi

L'Administration a retenu les services d'un tiers actuaire pour évaluer la juste valeur de ses indemnités de cessation d'emploi. L'Administration évalue chaque année son obligation au titre de ces indemnités le 31 décembre.

b) Jugements comptables critiques

Les jugements comptables critiques sont les méthodes comptables qui ont été jugées complexes ou qui nécessitent des évaluations ou des jugements subjectifs.

Taux d'amortissement

Les durées d'utilité estimatives des immobilisations corporelles, des bateaux-pilotes et des actifs incorporels sont présentées dans les notes 3b) et 3c).